



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie

Réunion parlementaire organisée par l'Union interparlementaire (UIP) et ONU Femmes à l'occasion de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme

7 mars 2023, Siège de l'ONU, Salle du Conseil économique et social, New York

NOTE D'ORIENTATION ET ORDRE DU JOUR

Introduction

La technologie constitue un point d'accès à l'information et aux services, et permet également de participer à toutes les sphères de la vie. Dans un contexte d'évolution technologique rapide, les parlements sont mis à contribution pour susciter un débat public informé et adopter des politiques visant à exploiter les possibilités offertes par l'utilisation accrue de la technologie, tout en veillant à ce qu'une telle utilisation respecte les droits de l'homme, ne porte préjudice à personne et ne laisse personne de côté. La technologie peut être un outil puissant en faveur de l'égalité des sexes. Toutefois, les parlements doivent avoir conscience de ses effets différenciés en matière de genre et des lacunes en matière d'accessibilité, et adapter les politiques et les méthodes de travail en conséquence.

Afin de promouvoir l'adoption de mesures concrètes et de dispositifs parlementaires institutionnels en la matière, l'UIP et ONU Femmes organisent leur réunion parlementaire annuelle à l'occasion de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme, le 7 mars 2023, sur le thème : **Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie.**

Contexte

Les dirigeants du monde ont reconnu l'importance de la technologie dans la déclaration politique faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, notamment le fait que les technologies numériques peuvent permettre d'accélérer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) et qu'il convient d'en garantir l'accès à tout le monde dans des conditions de sécurité et à un coût abordable. Les États membres ont également alerté sur le fait que la technologie, si elle est utilisée de manière inappropriée ou à des fins malveillantes, peut saper les droits humains et creuser les inégalités¹.

Le cadre normatif international reconnaît depuis longtemps l'importance de la technologie pour la promotion de l'égalité des sexes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing de 1995 incitent les gouvernements à améliorer l'accès des femmes à la technologie dans une optique pédagogique et professionnelle et à leur confier un rôle accru dans la conception et le suivi des avancées technologiques². L'examen des suites données à la Déclaration de Beijing réalisé en 2020 recommande par ailleurs de **"mettre la technique au service de l'égalité des genres"**, appelant, entre autres, les États membres à adopter des lois et des politiques visant à lutter contre les risques technologiques de nature à nuire à

¹ Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies 75/1 (2020).

² Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, Beijing, 4-15 septembre 1995, A/CONF.177/20/Rev.1.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



l'égalité des sexes, notamment la violence en ligne, et à permettre aux femmes de participer à la conception des technologies sur un pied d'égalité³.

Les parlements ont un rôle essentiel à jouer face à ces défis, notamment en militant pour l'élaboration de **politiques** efficaces **visant à créer un environnement en ligne sûr et non discriminatoire**, luttant contre tous les risques liés à la sécurité, le harcèlement et l'intimidation en ligne, y compris la violence fondée sur le genre, ainsi que de cadres juridiques en faveur d'une politique de tolérance zéro pour de telles infractions⁴.

Toutefois, des **écarts entre les sexes** persistent à l'échelle mondiale en matière d'accès, d'accessibilité économique, de connaissances et de développement technologique. En 2022, 63 % des femmes utilisaient Internet, contre 69 % des hommes⁵. Ils sont plus nombreux que les femmes à obtenir des diplômes dans le secteur des technologies de l'information et de la communication (8,2 % contre 1,7 %) ⁶. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les femmes ont moins de chances que les hommes de posséder un téléphone mobile courant ou un smartphone, dans une proportion respective de 10 % et 26 % de moins⁷.

La technologie est également utilisée pour faciliter la **violence fondée sur le genre**, les femmes et les filles subissant plus souvent que les hommes et les garçons de multiples formes de violence chroniques et liées entre elles⁸. Les données recueillies quant à l'incidence de la COVID-19 ont confirmé qu'une pandémie de l'ombre de violence à l'égard des femmes exacerbait les tendances existantes en matière de violence fondée sur le genre et l'exposition des femmes et des filles à l'exploitation sexuelle et à la traite⁹. Les risques liés à la sécurité augmentent à mesure de l'accélération du développement et du déploiement de nouvelles technologies et d'outils virtuels sophistiqués. Ces risques sont souvent fonction du genre et exigent des stratégies de lutte robustes et préventives¹⁰.

La pandémie de COVID-19 a accéléré la transformation numérique des parlements, marquant une période d'**innovation dans leurs méthodes de travail**, en particulier avec la mise en place des réunions de travail, en séance plénière et en commission, en ligne et hybrides. Pendant la pandémie, 84 % des parlements ont mis en place de nouveaux systèmes qui s'appuient massivement sur la technologie. Si leur mise en place n'était pas prévue, ces systèmes ont aidé les parlements à devenir plus flexibles, plus résilients et plus innovants, qu'il s'agisse de leurs procédures ou de la manière dont ils se projettent dans l'avenir¹¹.

Aujourd'hui, les discussions sont nombreuses au sein des parlements sur l'influence des modes de travail hybrides sur leurs fonctions législative et de contrôle et sur la participation du public à leurs travaux. Les parlements se demandent également dans quelle mesure les modes de travail hybrides en font des espaces de travail plus modernes, sensibles au genre et favorables à la famille, ingrédients indispensables à la promotion de l'égalité des sexes au parlement comme le souligne le *Plan d'action pour des parlements sensibles au genre* de 2012¹², dont la vision et les engagements ont été réaffirmés dans la Déclaration de Kigali¹³ adoptée par les parlements lors de la 145^e Assemblée de l'UIP en octobre 2022.

³ Examen et évaluation des suites données à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing et aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale, E/CN.6/2020/3 (2019).

⁴ Résolution de l'UIP de 2022, [Tirer parti des technologies de l'information et de la communication en tant que catalyseur pour le secteur de l'éducation, notamment en période de pandémie](#).

⁵ Broadband Commission, *The State of Broadband 2022: Accelerating broadband for new realities* (Genève, 2022).

⁶ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Bridging the digital gender divide: Include, Upskill, Innovate* (Paris, 2018).

⁷ *Ibid.*

⁸ ONU Femmes, *Online and ICT-facilitated violence against women and girls during COVID-19* (2020).

⁹ Rapport du Secrétaire général de l'ONU, ["Traite des femmes et des filles : les crises comme facteurs multiplicateurs des risques" \(2022\)](#): 5/16.

¹⁰ Conseil des droits de l'homme, [Rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences concernant la violence en ligne à l'égard des femmes et des filles du point de vue des droits de l'homme](#), (A/HRC/38/47, 2018).

¹¹ UIP, [Rapport mondial 2022 sur l'e-Parlement](#).

¹² La vision et les engagements politiques en faveur de parlements sensibles au genre.

¹³ UIP, Déclaration de Kigali, [Égalité des sexes et parlements sensibles au genre : moteurs du changement pour un monde plus résilient et pacifique](#), que la 145^e Assemblée de l'UIP a faite sienne (Kigali, 15 octobre 2022).



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Pourtant, la transformation numérique à laquelle on assiste dans les parlements ne sort pas de nulle part. Pour ne pas risquer d'être insensibles au genre, les parlements doivent aborder la transformation numérique d'une manière qui reconnaît et se penche sur la discrimination fondée sur le genre et les inégalités structurelles. Il faut saisir l'occasion qui se présente actuellement de prendre en compte les questions de genre et de promouvoir la participation des femmes et des filles dans la conceptualisation, la mise au point et le déploiement des technologies numériques¹⁴. La réduction de la fracture numérique entre les sexes et l'adoption de nouvelles mesures visant à éliminer les tendances alarmantes de violence à l'égard des femmes en politique, souvent commises en ligne¹⁵, font partie des nombreux sujets que les parlements doivent prendre en considération dans le cadre de leur transformation numérique.

Objectifs

Cette réunion sur **Le rôle des parlements dans la promotion de l'égalité des sexes grâce à la technologie** sera l'occasion d'apporter un éclairage parlementaire aux discussions de la soixante-septième session de la Commission de la condition de la femme grâce à la mise en évidence de l'engagement parlementaire visant à mettre la technologie au service de l'égalité des sexes dans les parlements et dans la société dans son ensemble. Les parlementaires du monde entier partageront des pratiques prometteuses pour ce qui est d'autonomiser les femmes et les filles grâce à la technologie, d'éliminer les obstacles structurels qui entravent leur accès à celle-ci et de s'attaquer aux risques tels que la violence contre les femmes et les filles facilitée par la technologie. Les participants échangeront avec leurs pairs et avec des experts sur la manière d'approfondir leur travail dans ces domaines et de mettre la technologie au service de modalités de travail parlementaire plus inclusives et plus sensibles au genre.

Date et lieu

La réunion parlementaire se tiendra en personne au Siège de l'ONU, dans la Salle du Conseil économique et social, le 7 mars 2023.

L'interprétation simultanée sera disponible en anglais, arabe, espagnol et français.

¹⁴ Commission de la condition de la femme, *Participation pleine et effective des femmes à la prise de décision dans la sphère publique*, ([E/CN.6/2021/L.3, 2021](#)).

¹⁵ Une [enquête phare de l'UIP de 2016 sur les femmes parlementaires dans le monde entier](#) a révélé que 82 % d'entre elles avaient subi des violences psychologiques, qu'il s'agisse de remarques sexistes, de menaces ou de harcèlement. Les attaques sexistes en ligne sont également extrêmement courantes d'après deux autres études de l'UIP, en particulier en Europe, où 58 % des personnes interrogées signalent avoir fait l'objet de telles attaques.



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Ordre du jour

Modératrice – Mme Anne Marie Goetz, New York University

10 h - 10 h 25 Discours d'ouverture

- Introduction par la Présidente de la Journée parlementaire – Mme Véronique Riotton, Membre de l'Assemblée nationale (France), Membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP
- Discours d'ouverture de M. Duarte Pacheco, Président de l'UIP
- Discours d'ouverture de Mme Sarah Hendriks, Directrice, Division des programmes, des politiques et des affaires intergouvernementales, ONU Femmes

10 h 25 - 12 h 40 Séance n° 1 : Autonomiser les femmes et les filles grâce à la technologie, y compris dans les processus décisionnels

Présidente de séance : Mme Véronique Riotton, Membre de l'Assemblée nationale (France), Membre du Bureau des femmes parlementaires de l'UIP

La réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) et tout particulièrement de l'ODD 5 sur l'égalité des sexes exige des mesures audacieuses et transformatrices. Sur la base des trajectoires actuelles, les interventions existantes ne seront pas suffisantes pour atteindre l'égalité des sexes dans tous les domaines des ODD d'ici à 2030. Il est indispensable d'envisager dans quelle mesure le développement rapide de la technologie peut nous aider à avancer et à s'attaquer aux obstacles à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles.

Cette séance s'intéressera à la manière dont les parlements peuvent être moteurs du changement et soutenir l'élimination des obstacles qui empêchent ou entravent l'accès des femmes et des filles à la technologie. Elle se penchera également sur la manière de mettre la technologie au service de l'égalité des sexes dans des domaines tels que l'éducation, l'économie et la prise de décisions politiques. Cela implique d'adapter les méthodes de travail parlementaires grâce à la technologie, notamment en se montrant plus ouvert à une participation sensible au genre et à des modalités de travail hybrides favorables à la famille. À l'issue des présentations liminaires, un débat encadré invitera les intervenants et les participants à répondre aux questions suivantes concernant l'action parlementaire :

- De quelle manière les parlements peuvent-ils promouvoir et protéger l'égalité d'accès à la technologie pour les femmes et les hommes dans la société ? (*Par exemple, en édictant des règles pour un accès à Internet abordable et libre de tout monopole, en garantissant la disponibilité des infrastructures de connectivité dans tout le pays*)
- Quelles sont les bonnes pratiques des parlements en matière de promotion de l'accès des femmes et des filles à l'enseignement des STIM (sciences, technologie, ingénierie et mathématiques) ?
- Comment les parlements peuvent-ils faciliter l'accès des femmes au marché du travail grâce à la technologie ? (*Par exemple, mesures en faveur des femmes dirigeantes et entrepreneures dans le secteur de la technologie, développement des capacités et apprentissage tout au long de la vie*)
- Au sein des parlements, comment la technologie, notamment les technologies de l'information et de la communication (TIC), peut-elle faire progresser l'égalité des sexes en interne et soutenir le travail des femmes et des hommes parlementaires ? (*Par exemple, sessions en ligne ou hybrides, vote à distance, mesure et analyse du temps de parole des femmes et des hommes parlementaires*)



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



- Comment les parlements peuvent-ils utiliser la technologie pour s'ouvrir à tous les administrés, y compris les femmes et les filles, et veiller à ce que leurs processus décisionnels tiennent pleinement compte de divers points de vue ?

Panélistes

- Mme Nicole Ameline, Member du Comité CEDEF
- Mme Caitlin Kraft Buchmann, PDG, *Women at the Table*
- M. Bojan Glavašević, Membre du parlement, Croatie
- M. Andy Williamson, Chercheur principal, Centre pour l'innovation au parlement, UIP
- Mme María José Pizarro Rodríguez, Sénatrice, Colombie

12 h 40 - 13 h L'état de la représentation des femmes dans la prise de décisions politiques

Les participants seront informés des données et ressources les plus récentes concernant les femmes en politique et les quotas de genre. Cela englobe le rapport de l'UIP sur *Les femmes au parlement en 2022 : Regard sur l'année écoulée et la carte UIP-ONU Femmes : Femmes en politique : 2023*, publications qui seront lancées à l'occasion de la Journée internationale des femmes. Une présentation sera également consacrée aux quotas de genre fixés par la loi, évoquant notamment le nouveau Portail de l'ONU sur les quotas de genre.

13 h - 15 h Pause déjeuner

15 h - 17 h Séance n° 2 : S'attaquer à la violence sexiste en ligne et facilitée par la technologie, y compris dans les sphères publique et politique

Présidente de séance : Mme Lia Quartapelle, Membre de la Chambre des députés (Italie), Membre du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP

La cause profonde de la violence sexiste à l'égard des femmes, y compris la violence facilitée par la technologie et perpétrée en ligne, est l'inégalité entre les sexes. La violence sexiste en ligne s'inscrit dans un continuum de violence à l'égard des femmes et des filles. Elle peut se manifester sous forme de harcèlement sexuel, de menaces, d'intimidations, de campagnes de diffamation, de discours de haine sexistes et de chantage. Les réseaux sociaux sont de plus en plus perçus comme un facteur qui facilite l'intimidation et la violence en offrant une plateforme aux remarques diffamatoires, aux images ou aux menaces visant à intimider et à contrôler les femmes pour entraver leur liberté d'expression et les exclure en tant que groupe de la vie publique. La violence en ligne peut nuire à la santé et au bien-être des femmes et des filles et avoir de sévères conséquences économiques, sociales et politiques¹⁶. Les auteurs peuvent être des partenaires, des anciens partenaires, des collègues, des camarades de classe ou des anonymes. Certaines femmes sont particulièrement exposées, notamment les jeunes femmes et les filles, les femmes subissant des formes multiples et intersectorielles de discrimination, les femmes politiques, les défenseuses des droits des femmes, les journalistes et autres personnalités publiques.

Cette séance s'intéressera au rôle que les parlements sont susceptibles de jouer en matière de lutte contre la violence sexiste et la discrimination en ligne et facilitées par la technologie en adoptant des réformes juridiques et en collaborant avec les organisations de défense des droits des femmes et les entreprises technologiques, y compris lorsqu'il s'agit de violence facilitée par la technologie visant les femmes

¹⁶ ONU Femmes, *Accelerating efforts to tackle online and technology facilitated violence against women and girls (VAWG)*, 2022



Union interparlementaire

Pour la démocratie. Pour tous.



parlementaires et membres du personnel parlementaire. À l'issue des présentations liminaires, un débat encadré invitera les intervenants et les parlementaires à répondre aux questions suivantes :

- Y a-t-il des exemples de loi ou de norme en vigueur portant spécialement sur la violence contre les femmes et les filles dans l'environnement numérique ? Quels sont les modèles d'engagement actif de législateurs auprès d'organisations de défense des droits des femmes et des filles visant à élaborer des lois et des politiques relatifs à leur sécurité en ligne respectant pleinement leurs besoins spécifiques ?
- Y a-t-il des pratiques prometteuses visant à assurer la responsabilité et l'engagement actif des entreprises technologiques en matière de lutte contre la violence sexiste et la discrimination en ligne et facilitées par la technologie ?
- Quelles mesures ont-elles été prises par les parlements pour lutter contre la violence et la discrimination en ligne et facilitées par la technologie impliquant des parlementaires, notamment la violence fondée sur le genre ?
- L'utilisation accrue de la technologie par les parlementaires et le personnel parlementaire s'est-elle accompagnée de la mise au point de mesures telles que la formation ciblée, des codes de conduite et des mécanismes de plainte dédiés ainsi qu'un soutien en cas de violence en ligne ?

Panélistes

- Mme Reem Alsalem, Rapporteuse spéciale de l'ONU sur la violence à l'égard des femmes – message vidéo
- Mme Kathleen Sherwin, Chargée principale de la stratégie et de l'engagement, Plan International
- Mme Rebecca Kuperberg, Chercheuse indépendante
- Mme Neema Lugangira, Membre du parlement, Tanzanie
- Mme Frances Fitzgerald, Membre du Parlement européen

17 h - 17 h 15

Récapitulatif par la Présidente